



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.1
30 août 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013
Point 3 de l'ordre du jour*

IDENTIFICATION DES BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS RELATIFS AU BUT STRATEGIQUE A DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA BIODIVERSITE 2011-2020

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 1 de la décision XI/13 B, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de préparer des informations sur :

(a) « Les besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;

(b) « Les outils et les méthodes de soutien des politiques générales élaborés ou utilisés au titre de la Convention et leur caractère adéquat, leur impact et les obstacles à leur utilisation, et identifier les lacunes et les besoins de perfectionnement de ces outils et méthodes ;

(c) « Le caractère adéquat des observations et des systèmes de données pour assurer un suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans les Objectifs d'Aichi ;

(d) « Des options pour évaluer les effets des types de mesures prises en application des dispositions de la Convention. »

Elle lui a également demandé « de rendre compte des progrès accomplis sur ces questions à une réunion de l'Organe subsidiaire précédant la douzième réunion de la Conférence des Parties ».

2. En conséquence, le Secrétaire exécutif, par la notification SCBD/STTM/DC/ac/81207 ([2013-005](#)) du 21 janvier 2013, a sollicité l'avis des Parties et des organisations pertinentes sur ces questions.

* UNEP/CBD/SBSTTA/17/1.

/...

3. Onze Parties (Argentine, Australie, Bolivie, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, France Mexique, Royaume-Uni, et Union européenne) et huit organisations (BirdLife, Conservation International, le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le Groupe sur l'Observation de la Terre - Réseau d'Observation de la Biodiversité (GEO-BON), l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le Réseau de la société civile japonaise pour la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité, le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC)) ont répondu à cette notification.

4. S'appuyant notamment sur ces contributions, la présente note contient, pour chaque objectif du But stratégique A du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, les éléments suivants : observations et considérations générales concernant la pertinence des outils de soutien des politiques ; adéquation des données, observations et indicateurs ; et effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique. Sur cette base, elle tire des conclusions quant aux besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique et à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

5. Une première version de la présente note a été soumise à un examen par les pairs du 27 juin au 15 juillet 2013. Vingt Parties (Canada, Fidji, Guatemala, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Japon, Kiribati, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Népal, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Union européenne et Vanuatu) et deux organisations (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Union internationale pour la Conservation de la Nature) ont transmis des commentaires, qui sont intégrés à la présente note¹.

II. BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU BUT STRATEGIQUE A

Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

1.1 Éléments de l'Objectif 1

6. Le traitement des causes directes et sous-jacentes de la perte de la biodiversité nécessitera finalement un changement de comportement de la part des individus, des collectivités, des organisations, des industries, des entreprises et des gouvernements. La compréhension, la prise de conscience et l'appréciation de l'ensemble des valeurs de la diversité biologique conditionne la volonté des individus à apporter les changements nécessaires, ainsi que la mise en œuvre de mesures dans ce sens. Une meilleure connaissance des valeurs de la biodiversité permet aussi aux personnes et aux gouvernements d'évaluer avec plus de précision les compromis entre leurs actions et leurs décisions. Atteindre cet objectif nécessite que les individus soient conscients de la valeur de la biodiversité et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser durablement, et conscients de la valeur de leur contribution au développement durable.

7. Pour atteindre cet objectif, les Parties devront élaborer et mettre en œuvre une communication cohérente, stratégique et durable, ainsi que des efforts d'éducation et de sensibilisation du public, seules ou en partenariat avec d'autres acteurs. Il existe divers outils de communication et de sensibilisation pouvant être utilisés pour atteindre cet objectif. Différents types de campagnes ou d'activités de

¹ Des experts ont fournis des commentaires à titre individuel. Quatorze États insulaires du Pacifique ont transmis une contribution conjointe préparée en marge de l'atelier régional pour les pays du Pacifique sur la préparation du cinquième rapport national (Nadi, Fidji, 22-26 juillet 2013).

sensibilisation et d'éducation du public, y compris des techniques de marketing social, seront nécessaires pour atteindre les différents publics - certaines activités et certains messages efficaces pour un groupe pouvant ne pas l'être pas pour un autre. Ces activités aideront à intégrer la biodiversité dans la société. Il existe de multiples façons d'accroître la sensibilisation à la biodiversité. Cela comprend notamment l'apprentissage formel dans les écoles et les universités, l'apprentissage informel au quotidien et au niveau des communautés locales, l'éducation non formelle dans les musées, les jardins botaniques, les zoos, les aquariums et parcs, ainsi que la sensibilisation induite par les sujets relatifs à la biodiversité abordés dans différents médias : télévision, radio, publications, internet et médias sociaux. La sensibilisation et l'apprentissage sont également le résultat de la participation à des manifestations et à d'autres opportunités d'échange d'informations entre les acteurs concernés.

1.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité

8. Au titre de la Convention sur la diversité biologique, le Programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (CESP) constitue le principal cadre d'action vers cet objectif. Le programme, relatif à l'article 13 de la Convention, fournit un cadre pour des actions nationales d'éducation et de sensibilisation du public à court et à long terme, et un certain nombre de ressources d'éducation et de sensibilisation du public ont été développées pour soutenir sa mise en œuvre. Plusieurs outils reliant la sensibilisation à la biodiversité et l'éducation pour le développement durable ont notamment été développés, tels que le Kit pédagogique UNESCO-CDB sur la biodiversité. De même, le Secrétariat, en collaboration avec la Youth and United Nations Global Alliance, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, a élaboré un guide de la biodiversité pour la jeunesse intitulé *Youth Guide to Biodiversity*.

9. Des outils ont également été élaborés par le Secrétariat, en collaboration avec d'autres acteurs au niveau national, régional et international. Cela inclut notamment les outils suivants : *CEPA toolkit* (développé en partenariat avec la Commission de l'UICN sur l'éducation et de la communication), *CEPA Evaluation Design Toolkit*, *Islands Communication Toolkit* (développé en partenariat avec Global Island Partnership) et *ABS Strategic Communication toolkit* (développé par l'ABS Capacity Development Initiative). Les zoos et aquariums, les jardins botaniques et muséums d'histoire naturelle ont également développé des outils de sensibilisation à la biodiversité. Par exemple, l'ONG World Association of Zoos and Aquariums (WAZA) a élaboré une série de documents d'information sur les espèces et leurs habitats et sur les mesures qui peuvent être prises individuellement pour les protéger.

10. La célébration annuelle de la Journée internationale de la biodiversité le 22 mai, ainsi que la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, constituent des outils de sensibilisation importants à travers des activités et des manifestations. La Journée internationale de la biodiversité célébrée dans les zones urbaines et rurales offre des opportunités de sensibilisation aux valeurs de la biodiversité. De plus, un certain nombre d'organisations et d'acteurs ont développé des méthodes et des activités conçues pour sensibiliser le public grâce au marketing social, ainsi que des approches pour modifier les comportements, basées sur la psychologie sociale et d'autres disciplines des sciences sociales. Des organisations comme la Commission de l'UICN sur l'éducation et la communication, Rare Conservation, ainsi que divers cabinets de marketing du secteur privé ont également cherché à identifier et à développer des approches relatives à la sensibilisation et au changement de comportement dans des contextes spécifiques.

11. En plus des outils mentionnés ci-dessus, les centres d'échange nationaux constituent également des outils importants. Ils permettent de partager des informations avec de multiples parties prenantes et de les tenir informées des questions relatives à la biodiversité dans un pays donné.

12. Des outils pertinents ont également été élaborés au niveau national. Le Mexique a par exemple élaboré un DVD présentant des outils didactiques sur la biodiversité, un kit d'apprentissage sur la question du genre et la gestion des risques pour la conservation de la biodiversité, ainsi qu'un site pour les enfants de 8 à 12 ans sur la valeur de la biodiversité.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

13. Les outils de CESP et de communication stratégique ont été utilisés dans le cadre d'ateliers de renforcement des capacités à travers le monde. De même, un nombre croissant de pays et d'organisations prennent part et participent à des événements liés à la Journée internationale de la biodiversité. Le Japon a aussi mené des sondages pour évaluer le degré de prise de conscience vis-à-vis du mot « biodiversité ».

14. Des données précises sur le développement des différents outils mentionnés ci-dessus ne sont pas disponibles. Toutefois, dans son édition 2013 du Baromètre de la biodiversité, l'Union for Ethical BioTrade a constaté que la prise de conscience s'accroît doucement.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

15. La plupart de ces outils sont généraux et sont destinés à servir d'orientation et de modèle à des activités spécifiques au niveau régional et national. Jusqu'à présent, leurs adaptations aux conditions et contextes nationaux ont été inégales. La poursuite de l'application de ces outils d'appui demeure un exercice coûteux, et à ce jour, seules des ressources limitées ont été consacrées à leur utilisation.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

16. L'évaluation de l'impact des outils et méthodes de soutien des politiques est actuellement limitée. Cependant, les informations disponibles suggèrent qu'il existe des lacunes importantes dans l'ensemble des outils et méthodes de soutien des politiques existants vis-à-vis de cet objectif. Les outils et méthodes pour suivre ou évaluer de manière cohérente les niveaux de sensibilisation à l'échelle mondiale sont limités, tout comme les méthodes permettant de déterminer les acteurs clés qui devraient être ciblés par les efforts de communication et de sensibilisation. De plus, les outils et les méthodes nécessaires pour traduire une prise de conscience accrue en changements comportementaux sont également limités, tout comme les outils de communication sur l'impact des actions individuelles sur la biodiversité.

1.3 Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif

Capacité à évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

17. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

- (a) « Tendances en matière de sensibilisation et d'attitudes relatives à la biodiversité ;
- (b) « Tendances en matière d'engagement du public à l'égard de la biodiversité ;
- (c) « Tendances en matière de programmes et d'activités de communication encourageant la responsabilité sociale et d'entreprise. »

18. Au titre du premier de ces indicateurs, environ 80 enquêtes sur la sensibilisation à la biodiversité, commanditées par des services gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des institutions universitaires, ont été identifiées, dont 10 qui ont été répétées au moins une fois. Elles fournissent une bonne base pour les évaluations des tendances de la sensibilisation à la biodiversité dans les pays concernés. Des enquêtes supplémentaires sont susceptibles d'être menées par les Parties et d'autres acteurs pour compléter celles déjà conduites. Le Baromètre de la biodiversité de l'Union for Ethical BioTrade (UEBT) est un exemple d'enquête répétée quatre années consécutives (2009-2013), dans 11 pays représentant une proportion importante de la population mondiale².

² Pour tout détail technique voir <http://www.bipindicators.net/biodiversitybarometer>.

19. En ce qui concerne l'implication du public vis-à-vis de la biodiversité, certains pays disposent d'informations sur les efforts de bénévolat et sur les adhésions à des organisations liées à la biodiversité³. La World Association of Zoos and Aquariums a initié une enquête mondiale sur les visiteurs de zoos qui pourrait fournir des données pertinentes dans plusieurs régions. Dans le domaine de la promotion de la responsabilité sociale des entreprises, le suivi des références à la biodiversité dans les grands journaux et magazines nationaux menés au Japon⁴ constitue un exemple d'indicateur.

20. Ainsi, un certain nombre de pays évaluent déjà les progrès accomplis pour atteindre cet objectif, en utilisant un ensemble de méthodes et d'indicateurs. Bien qu'il n'existe, à ce jour, aucune série de données à la fois géographiquement complète et cohérente, ces initiatives peuvent contribuer aux évaluations des progrès globaux.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité à suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

21. Bien que la quantité d'informations concernant la sensibilisation du public vis-à-vis de la biodiversité soit en augmentation, les données complètes restent limitées au niveau mondial. Alors que certaines données nationales et régionales sont disponibles, il existe toutefois des lacunes géographiques importantes. En général, les informations sur la sensibilisation à la biodiversité sont limitées pour les pays mégadivers, ainsi que pour les pays africains et asiatiques en général.

22. En l'absence de données complètes au niveau mondial, des données sur la participation ou l'adhésion à des groupes s'intéressant à la faune / à l'environnement pourraient aussi être utilisées, mais des méthodes devraient être développées pour leur suivi. De même, les données relatives aux admissions dans les établissements où le public est en contact avec la biodiversité, tels que les jardins botaniques, les zoos, les aquariums et les parcs pourraient fournir des informations utiles, surtout si elles sont combinées à des informations sur les opinions et les points de vue des visiteurs sur la biodiversité. Des informations sur le nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités ainsi que sur le nombre et le type de matériel de sensibilisation produit pourraient également servir d'indicateurs de suivi des progrès vers cet objectif. Pour certaines régions, telles que les petits États insulaires en développement (PEID), des indicateurs appropriés pourraient se rapporter à l'engagement des communautés et à leurs efforts en matière d'appropriation. L'implication des organisations scientifiques et de recherche avec les Parties à la Convention peut constituer une autre indication. En ce qui concerne le secteur privé, les sociétés et les entreprises adoptent de plus en plus des pratiques de responsabilité sociale au sein de l'entreprise, comprenant la production de rapports. Les données tirées de ces pratiques pourraient éventuellement fournir des informations sur les progrès accomplis vers cet objectif.

Limites entravant ces améliorations

23. Le suivi nécessaire pour évaluer la prise de conscience du public vis-à-vis des valeurs de la biodiversité à l'échelle mondiale est de grande ampleur. Un suivi à plus petite échelle, pouvant ensuite être étendu afin de tirer des conclusions assez précises, pourrait être entrepris, mais nécessiterait des enquêtes bien conçues, des cadres communs de présentation des rapports pour que les données soient pertinentes au niveau mondial et pour qu'elles soient comparables entre groupes culturels et linguistiques. Le développement de telles enquêtes exigerait des ressources, ainsi qu'un organisme en charge de l'évaluation.

³ À titre d'exemple, voir l'indicateur sur « Taking action for nature: volunteer time spent in conservation in the UK » dans *UK Biodiversity Indicators in Your Pocket 2012*.

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/85754/BIYP_2012.pdf.

⁴ <https://www.cbd.int/doc/world/jp/jp-nbsap-v5-en.pdf>.

1.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

24. Presque toutes les Parties à la Convention mènent des actions de sensibilisation à la biodiversité, comme le font la plupart des organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les informations disponibles suggèrent que la sensibilisation à la biodiversité augmente progressivement. Une meilleure coordination dans la collecte et la compilation des données existantes, combinée à des efforts accrus pour évaluer les tendances de la prise de conscience vis-à-vis de la biodiversité augmenterait notre capacité à évaluer l'efficacité des mesures prises. Davantage de travail avec la communauté des sciences sociales, sur le rôle de la sensibilisation pour favoriser le changement et sur les motivations des acteurs, renforcerait les bases nécessaires aux travaux supplémentaires sur cette question. Un suivi périodique de la prise de conscience des valeurs de la biodiversité permettrait également de constituer une référence et d'évaluer les tendances en matière de sensibilisation.

1.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 1

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

25. Diverses orientations ont été développées au titre de la Convention par différentes organisations. Les orientations existantes sont probablement adéquates mais des travaux supplémentaires pourraient être justifiés afin d'assurer une plus grande cohérence. De plus, il serait nécessaire de développer de nouvelles lignes directrices sur la façon de relier la prise de conscience générale vis-à-vis de la biodiversité à une sensibilisation aux valeurs de la biodiversité et à l'importance des changements de comportement. Des ressources suffisantes pour adapter les outils de communication et les produits développés au niveau mondial aux contextes nationaux aideraient à garantir que les orientations existantes soient pleinement exploitées.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

26. Des informations sont disponibles pour suivre les progrès dans plusieurs pays. Bien qu'il n'existe aucun ensemble de données complet au niveau mondial, les évaluations régionales et nationales pourraient fournir des éléments dans l'attente de données ou de systèmes d'observation plus cohérents. Il existe un certain nombre d'organisations qui développent actuellement des méthodes d'évaluation de la sensibilisation vis-à-vis de la biodiversité. Au fur et à mesure de la progression de ce travail, des informations de meilleure qualité et plus cohérentes sur les différents aspects de cet objectif seront disponibles. Dans de nombreux cas, une meilleure coordination des ressources et des données d'évaluation améliorerait notre capacité à évaluer la progression vers cet objectif.

Efficacité des mesures prises

27. Presque toutes les Parties à la Convention mènent des actions de sensibilisation à la biodiversité, comme le font la plupart des organisations des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales. L'efficacité des mesures prises dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment le contexte dans lequel elles sont appliquées.

Conclusion de la synthèse

28. Les informations et orientations sur la manière de sensibiliser à la biodiversité sont assez bien développées, mais une plus grande coordination entre les acteurs améliorerait encore cette situation. Le développement de méthodes permettant de traduire la prise de conscience vis-à-vis de la biodiversité en changements de comportement seraient nécessaires. Notre capacité à mesurer les progrès vers cet objectif de manière cohérente au niveau mondial est actuellement limitée.

Objectif 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

2.1 Éléments de l'Objectif 2

29. Les valeurs de la biodiversité ne sont pas suffisamment prises en compte dans les processus décisionnels, notamment dans le contexte des stratégies de développement et de réduction la pauvreté. Cet objectif vise à placer la biodiversité dans les cadres décisionnels dominants afin de lui donner une visibilité plus importante pour les décideurs concernés. L'intégration et la prise en compte de la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle fournit, dans les stratégies, les politiques, les programmes et les systèmes de rapport constitue un élément important pour garantir que les diverses valeurs de la biodiversité ainsi que les opportunités issues de la conservation et de l'utilisation durable sont reconnues et intégrées au processus décisionnel. De même, l'intégration de la biodiversité dans les prises de décisions est nécessaire afin de limiter les impacts négatifs imprévus du développement sur la biodiversité, et de mettre en valeur les contributions positives de la biodiversité pour le bien-être socio-économique.

30. Cet objectif concerne explicitement les multiples valeurs de la biodiversité. Il exige qu'elles soient intégrées aux stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et aux processus de planification, qu'elles soient prises en compte dans les systèmes de comptabilité nationale, le cas échéant, et qu'elles soient intégrées dans les systèmes de production de rapports.

2.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité

31. L'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus de planification et les systèmes de comptabilité et de production de rapports nationaux exige des Parties qu'elles accordent une juste valeur à la biodiversité. Dans certains cas, il peut être nécessaire d'améliorer les mesures biophysiques pour parvenir à ce résultat. Les valeurs que les pays attribuent à la biodiversité sont hétérogènes, et il est donc difficile d'établir des comparaisons au niveau international. Il existe divers outils disponibles pour aider à évaluer les valeurs de la biodiversité à différents niveaux, notamment dans le secteur privé⁵. Les outils de soutien des politiques développés au titre de la Convention comprennent les programmes de travail sur les mesures relatives au développement économique, au commerce et aux incitations, ainsi que des éléments pertinents dans d'autres programmes de travail et produits connexes⁶, notamment :

(a) Les Séries techniques de la CDB n°4 (portant sur la mesure des valeurs forestières), n°27 (portant sur la mesure de la valeur des zones humides) et n°28 (portant sur l'évaluation des outils et des méthodes de mesure de la valeur), ainsi que le prochain volume à paraître portant sur la mesure de la valeur de la biodiversité des zones arides et subhumides⁷ ;

(b) Une orientation concise sous forme d'options pour l'application des outils de mesure de la valeur ;

(c) Deux publications sur les valeurs et les avantages des aires protégées.

⁵ Par exemple le *WBCSD Guide to Corporate Ecosystem Valuation*
<http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=104>.

⁶ Voir <http://www.cbd.int/incentives/tools.shtml>.

⁷ <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-04.pdf>, <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-27.pdf>, <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-28.pdf>, et prochainement <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-71.pdf>.

32. S'ajoutant aux outils développés au titre de la Convention, un certain nombre d'outils pertinents ont également été élaborés par d'autres organisations et initiatives, dont notamment :

(a) Les études mondiales sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB - The Economics of Ecosystems and Biodiversity), et en particulier le volume sur les fondements méthodologiques⁸ ;

(b) Le Guide TEEB sur la mise en œuvre du deuxième Objectif d'Aichi⁹ ;

(c) Les deux volumes sur le système révisé de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (SEEA - System of Economic-Environmental Accounting) (cadre central et comptes expérimentaux de l'écosystème) ;

(d) D'autres outils et orientations élaborés dans le cadre du Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (WAVES) ;

(e) Une stratégie de mise en œuvre du système révisé de comptabilité économique et environnementale (SEEA) est en cours d'élaboration par le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale (UNCEEA), et l'élaboration d'autres outils et conseils est prévue dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre ;

(f) La classification internationale commune des services écosystémiques (CICES - Common International Classification of Ecosystem Services) offre une structure reliée au cadre du SEEA des Nations Unies et s'appuie sur les classifications existantes, en mettant l'accent sur la dimension des services écosystémiques¹⁰.

33. En ce qui concerne l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les plans de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau local et national, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a préparé une boîte à outils dédiée à la biodiversité pour le développement. Elle contient un certain nombre de guides, ainsi que les Séries techniques de la CDB n°54 et n°55, et elle explore les liens entre la biodiversité, le développement et la réduction de la pauvreté. En outre, les divers outils développés par des organisations travaillant dans le domaine du développement sont également pertinents pour cet objectif.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

34. Les outils et méthodes de soutien des politiques développés ont contribué à accroître la prise de conscience de l'importance des questions abordées dans cet objectif, mais il reste cependant à déterminer dans quelle mesure ces outils ont été utilisés. Toutefois, le nombre de pays, d'organisations et d'entreprises désireuses d'intégrer la biodiversité dans les plans nationaux de développement, les processus de planification, ainsi que des systèmes de comptabilité et de production de rapports est en augmentation. Cela est évident au regard de la liste croissante des signataires de la Déclaration du capital naturel, lancée par la Banque mondiale lors de la Conférence Rio+20 au titre du partenariat Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services (WAVES)¹¹.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

35. La prise en compte des valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté et dans les systèmes comptables nationaux peut être techniquement difficile et il existe des obstacles majeurs à la mise en œuvre des politiques, outils et méthodes associés à cet objectif. Dans nombre de cas, il existe un besoin en termes de capacités liées à l'utilisation des outils et des

⁸ <http://www.teebweb.org/publications/teeb-study-reports/foundations/>.

⁹ http://www.teebweb.org/wp-content/uploads/2012/09/AICHI_Target_2.pdf.

¹⁰ Voir Haines-Young, R. & Potschin, M. (2013). CICES V4-3 – Report prepared following consultation on CICES Version 4, August-December 2012. EEA Framework Contract N° EEA/IEA/09/003.

¹¹ Au moment de la préparation de ce rapport, les signataires comprennent 65 Parties à la CDB. Voir <http://www.wavespartnership.org/waves/sites/waves/files/images/NCA%20supporters%20060613.pdf>.

méthodes pour intégrer les valeurs de la biodiversité dans les processus de planification. La plupart des outils de mesure de la valeur sont assez sophistiqués et leur application efficace exige d'importantes capacités techniques, ainsi que du temps et des ressources financières dédiées. L'absence de capacités et de ressources suffisantes constituent des obstacles majeurs. En outre, le manque de volonté politique d'intégrer les valeurs de la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté constitue un défi majeur dans certaines régions. De plus, certains des outils et méthodes existants ne correspondent pas toujours à la réalité de certains pays, entravant de ce fait leur application.

36. Des systèmes comptables appropriés doivent être mis en place et une coordination accrue entre les ministères et les différents niveaux des pouvoirs publics peut être nécessaire. De plus, alors que les outils d'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus nationaux de planification peuvent être bien connus des représentants de ces ministères qui suivent la Convention sur la diversité biologique, ils peuvent être moins connus des représentants des ministères et des institutions gouvernementales traitant des questions liées à la réduction de la pauvreté, la planification et la comptabilité à l'échelle nationale. L'importance de l'intégration est reconnue au niveau national. Cependant, les planifications nationales ont souvent tendance à être très sectorielles et axées sur des résultats à court terme.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

37. La plupart des outils et méthodes de soutien des politiques relatifs à la mesure de la valeur de la biodiversité ont tendance à porter sur les éléments les plus liés aux aspects économiques de la biodiversité. Bien que ceux-ci soient importants, le deuxième Objectif d'Aichi fait référence à l'ensemble des valeurs de la biodiversité. Pour cette raison, il est nécessaire de développer des outils et des méthodes permettant de reconnaître l'ensemble des valeurs de la biodiversité, y compris son importance sociale et culturelle. La poursuite du développement d'outils et de méthodes pour l'intégration des écosystèmes et de la biodiversité dans les comptes nationaux serait utile, en particulier car le Système de comptabilité économique et environnementale est constitué principalement de données biophysiques et se prête donc à différents concepts de valeur.

2.3 *Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif*

Capacité à évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

38. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

(a) « Tendances concernant le nombre de pays ayant intégré les valeurs liées aux ressources naturelles, à la biodiversité et aux services écosystémiques, à leurs systèmes de comptabilité nationale ;

(b) « Tendances concernant le nombre de pays qui ont évalué les valeurs relatives à la biodiversité, conformément à la Convention ;

(c) « Tendances concernant les directives et les applications pour les outils d'évaluation économique ;

(d) « Tendances en matière d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les politiques sectorielles et de développement ;

(e) « Tendances en matière de politiques qui tiennent compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans leurs études d'impact environnemental et leurs évaluations environnementales stratégiques. »

39. Des informations concernant ces tendances sont disponibles pour un nombre croissant de pays, d'écosystèmes et de secteurs d'activité. La capacité technique de tirer de ces informations des mesures des valeurs de la biodiversité, souvent basées sur les services écosystémiques, évolue de telle sorte que

plusieurs pays intègrent actuellement une certaine forme de « capital naturel » dans les comptes nationaux, et que d'autres envisagent de le faire. L'accent a été mis à ce jour sur les valeurs des services fournis. Des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'intégrer aux comptes nationaux d'autres services écosystémiques importants. Une base de données ou un ensemble de données à l'échelle mondiale, permettant de progresser vers l'évaluation de cet objectif de manière complète, doivent encore être développés.

40. Ainsi, un certain nombre de pays évaluent déjà les progrès vers cet objectif à l'aide de divers indicateurs et méthodes. Bien qu'il n'existe, à ce jour, aucun jeu de données à la fois géographiquement complet et cohérent, ces initiatives peuvent contribuer aux évaluations des progrès globaux.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité à suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

41. Il existe divers outils de mesure des valeurs, et il semblerait que ceux-ci soient de plus en plus utilisés. En l'absence d'indicateur global, une collecte plus systématique de cette information pourrait fournir des éléments sur les progrès accomplis pour atteindre cet objectif. Toutefois, les informations sur les études de mesure des valeurs ne suffiraient pas à elles seules à évaluer dans quelle mesure les valeurs de la biodiversité ont été intégrées dans les stratégies nationales de développement et les processus de planification.

Limites entravant ces améliorations

42. Bien que plusieurs organisations et initiatives travaillent sur la question de l'intégration des valeurs de la biodiversité ou des questions environnementales de façon plus générale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, dans les processus de planification et de production de rapports et dans la comptabilité au niveau national, il n'existe pas de chef de file unique ni d'ensemble de données pouvant être utilisé pour suivre les progrès. Les principales limites de la collecte de l'information sont les coûts associés et les capacités en matière de ressources humaines et institutionnelles. De plus, les progrès dans l'élaboration d'indicateurs ou de jeux de données pour cet objectif représentent un défi car l'information nécessaire se trouve généralement à l'extérieur des ministères de l'environnement.

2.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

43. Divers outils de mesure des valeurs économiques et non économiques existent pour aider les Parties à intégrer au niveau national les valeurs de la biodiversité aux plans de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté, à la comptabilité nationale et aux systèmes de production de rapports. Ils ont été développés, testés et affinés au cours des années. Lorsqu'ils sont correctement appliqués, ces outils permettent de mesurer une grande diversité de valeurs avec une précision considérable¹². Toutefois, de plus amples travaux sont nécessaires pour appliquer les outils dans un plus grand nombre de contextes, intégrer les valeurs écosystémiques ne fournissant pas de services, et démontrer la fiabilité des résultats. Le choix des outils dépend des valeurs de la biodiversité considérées comme les plus pertinentes dans un contexte donné. Dans l'ensemble, l'augmentation de la fiabilité des outils de mesure des valeurs a conduit les gouvernements et les autres parties prenantes à les appliquer plus fréquemment et à accorder une plus grande importance dans le processus décisionnel aux estimations découlant de l'utilisation de ces méthodes, bien que l'application soit inégale selon les régions.

44. Malgré les efforts croissants pour intégrer les valeurs de la biodiversité dans la planification et les processus comptables nationaux, ils ont eu, à ce jour, relativement peu d'impact sur la biodiversité. Il existe plusieurs raisons à cela. Jusqu'à présent, les mesures prises pour atteindre cet objectif ont été modestes et ont été principalement menées par le secteur de l'environnement. Pour être réellement

¹² Voir la Série technique de la CDB n° 28 pour une synthèse, et le volume sur les fondements conceptuels TEEB pour une analyse complète.

efficaces, ces efforts devront être élargis et devront impliquer plus directement les ministères traitant des questions de développement.

2.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 2

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

45. Des orientations et des outils ont été développés par diverses organisations et plusieurs initiatives pilotes sont déjà en cours pour les tester et les améliorer. Bien que les outils soient de plus en plus adaptés pour aider les pays à prendre des mesures pour la mise en œuvre de l'objectif, leur adoption est inégale et généralement lente. La poursuite et l'expansion des projets de renforcement des capacités et de comptabilité nationale seront importantes pour accélérer l'utilisation de ces outils. Dès leur développement, il est essentiel d'adapter les outils et orientations aux contextes nationaux spécifiques.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

46. Des informations relatives à l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus de planification, les stratégies et les systèmes de comptabilité sont disponibles pour un nombre croissant de pays. Ces informations, ajoutées à celles rassemblées par différentes organisations travaillant sur la question, permettent d'évaluer les progrès au niveau mondial. Elles fournissent également des bases pour que la collecte des données et le suivi à l'échelle mondiale soient réalisés de manière plus systématique et exhaustive.

Efficacité des mesures prises

47. Cet objectif étant largement lié à la mise en place de certains types de processus, les mesures nécessaires sont bien connues. L'efficacité des mesures prises à ce jour reste modeste.

Conclusion de la synthèse

48. Les outils et les orientations sont disponibles pour permettre aux pays d'atteindre l'objectif. Toutefois, la complexité de la mise en place de stratégies nationales de développement, de plans de réduction de la pauvreté, de processus de comptabilité et de production de rapports, ainsi que les ressources limitées qui y sont dédiées et la nécessité d'impliquer de multiples secteurs gouvernementaux dans ces efforts représentent des obstacles importants. Notre capacité à évaluer les progrès au niveau mondial est également limitée, bien que des études de cas et des informations provenant d'initiatives et d'organisations travaillant sur cette question puissent être utilisées pour renseigner toute évaluation des progrès réalisés.

Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales.

3.1 Éléments de l'Objectif 3

49. Des changements concernant les subventions et autres incitations néfastes pour la biodiversité sont nécessaires pour assurer une gestion durable et responsable des ressources, et cet objectif a des implications sur les incitations, qu'elles soient négatives ou positives pour la diversité biologique. La suppression ou la réforme des incitations néfastes est une étape cruciale et nécessaire qui générerait des avantages socio-économiques nets. Réciproquement, la création ou le développement d'incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pourraient aussi aider à la mise en

œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, en fournissant aux acteurs des ressources financières ou d'autres motifs d'encouragement pour entreprendre des actions pouvant bénéficier à la biodiversité.

50. Un principe fondamental de cet objectif réside dans le fait que toutes les mesures prises doivent être en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales. À ce titre, les incitations devraient contribuer à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses composantes, ne devraient pas affecter négativement la biodiversité ni les moyens de subsistance des autres pays, et devraient contribuer au développement durable ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté.

3.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité

51. Il existe trois principaux types d'outils et méthodes de soutien des politiques pertinents pour cet objectif : des outils et méthodes pour aider à l'identification des incitations néfastes à la biodiversité, des outils concernant le retrait, la suppression progressive ou la réforme des incitations néfastes, ainsi que des outils pour le développement d'incitations positives pour la biodiversité.

52. Plusieurs outils de soutien des politiques ainsi que les orientations associées ont été élaborés au titre de la Convention, notamment, dans le cadre du programme de travail sur les mesures d'incitation :

(a) Des propositions pour la conception et la mise en œuvre de mesures incitatives, ainsi que pour l'application de moyens permettant de supprimer ou d'atténuer les mesures d'incitation à effet pervers (orientation provisoire volontaire conformément à la décision VII/18)¹³ ;

(b) La Série technique de la CDB n°56 qui présente des leçons apprises et des études de cas de bonnes pratiques sur les mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;

(c) Une base de données interrogeable sur les mesures incitatives, disponible au titre du Centre d'échange et permettant d'accéder en ligne à des études de cas et d'autres informations pertinentes sur les mesures d'incitation (y compris l'évaluation) qui ont été soumises par les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales concernées¹⁴.

53. Les organisations et initiatives internationales ont également préparé une analyse et des orientations sur les mesures incitatives, ou ont entrepris par ailleurs des travaux pertinents pour cet objectif, comprenant notamment :

(a) Les accords pertinents et les négociations en cours dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier sur les subventions aux secteurs de l'agriculture et de la pêche¹⁵ ;

(b) Le travail d'analyse et les recommandations connexes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur les subventions dommageables pour l'environnement ;

(c) Le document PNUE-WWF intitulé « *Sustainability Criteria for Fisheries Subsidies: Options for the WTO and Beyond* »¹⁶ (Critères de durabilité pour les subventions aux pêcheries : options pour l'OMC et au-delà du cadre de l'organisation) ;

¹³ Voir <http://www.cbd.int/guidelines/>.

¹⁴ Voir <http://www.cbd.int/programmes/socio-eco/incentives/case-studies.aspx>.

¹⁵ Voir la déclaration ministérielle de Doha, paragraphes 13 et 28, http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm et la déclaration ministérielle de Hong-Kong de 2005 http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm.

¹⁶ http://www.unep.ch/etb/publications/fishierSubsidiesEnvironment/UNEPWWF_FinalRevi09102007.pdf.

(d) Le travail de l'initiative mondiale pour les subventions (Global Subsidies Initiative) de l'Institut international du développement durable (IISD) ;

(e) Diverses études analytiques sur les différentes mesures d'incitation positives, telles que les études de la FAO sur les paiements pour les services écosystémiques dans l'agriculture¹⁷ ;

(f) Le rapport TEEB pour les décideurs nationaux et internationaux qui consacre des chapitres aux mesures d'incitation préjudiciables et positives, s'appuyant notamment sur le matériel ci-dessus¹⁸.

54. De plus, certains pays ont mis au point des outils d'orientation pas-à-pas et des analyses au niveau national¹⁹. La mise en œuvre de cet objectif au niveau national peut souvent nécessiter, dans un premier temps, la cartographie du paysage des incitations existantes, y compris les subventions, afin d'identifier celles devant prioritairement être éliminées, supprimées progressivement ou réformées. Un tel exercice, par exemple sous la forme d'une étude technique, peut être considéré comme un outil nécessaire à une mise en œuvre réussie.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

55. Le soutien à l'agriculture dans les pays de l'OCDE, tel que mesuré par l'Estimation du soutien aux producteurs de l'OCDE, a été, dans l'absolu, relativement stable au cours des dernières années. Conjugué à la tendance croissante des politiques à s'éloigner des mesures couplées à des exigences de production²⁰, cela peut sembler indiquer que certains (modestes) progrès relatifs à l'élimination, la réforme ou la suppression progressive des incitations néfastes à la biodiversité sont en cours, et que les outils et méthodes énumérés ci-dessus ont sans doute joué un rôle dans ce sens. Le développement des incitations positives fait, quant à lui, l'objet d'une attention croissante. Cela pourrait être attribué en partie aux outils et méthodes de soutien des politiques qui ont été développés.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

56. Il existe plusieurs obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques en lien avec cet objectif. Dans certains cas, les données ou les informations concernant les incitations préjudiciables sont limitées, ce qui rend difficile l'application des outils et méthodes développées. La résistance de certains acteurs vis-à-vis des réformes et le peu de volonté politique pour la mise en œuvre des actions nécessaires constituent des obstacles. Le manque d'harmonisation des politiques publiques dans les différentes politiques sectorielles représente également un frein. Des mesures de soutien à des secteurs économiques importants tels que l'agriculture ou la pêche peuvent, par exemple, entraver la réforme des incitations néfastes pour la biodiversité. En ce qui concerne les incitations positives, les obstacles à l'utilisation des outils et méthodes d'appui des politiques sont notamment le manque de ressources et la concurrence pour des ressources limitées au sein des gouvernements. De plus, dans certains pays, le développement d'incitations positives peut nécessiter l'élaboration d'une nouvelle législation et d'une nouvelle répartition budgétaire. Le manque de pratique et de connaissance de certaines nouvelles mesures incitatives positives peut ralentir leur application. Lorsque les ressources financières font défaut, il peut être nécessaire de faire preuve de créativité et de réflexion prospective pour identifier des formes non monétaires de mesures incitatives positives.

57. Finalement, toute réforme des mécanismes d'incitation devra impliquer les différentes composantes des pouvoirs publics, et nécessiter une coopération entre les secteurs concernés et les parties prenantes touchées par les changements des régimes et mécanismes d'incitation actuels, certains de ces

¹⁷ Voir notamment <http://www.fao.org/docrep/010/a1200f/a1200f00.htm> et <http://www.fao.org/docrep/014/i2100e/i2100e.pdf>.

¹⁸ <http://www.teebweb.org/publication/teeb-in-national-and-international-policy-making/> chapitres 5, 6, et 7.

¹⁹ Voir UNEP/CBD/COP/11/INF/10.

²⁰ http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=MON20123_5.

acteurs pouvant avoir des intérêts concurrents. La réforme des incitations est un sujet sensible, ce qui constitue un obstacle majeur à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques développés²¹.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

58. La plupart des orientations, relatives à la réforme, la suppression progressive ou l'élimination des incitations néfastes ou relatives au développement d'incitations positives, portent principalement sur les incitations économiques. Cependant, ces dernières ne constituent qu'un seul type d'incitation. L'identification et l'élaboration d'outils ou de méthodes concernant les incitations non économiques, telles que l'impact sur les incitations des institutions (p. ex. le régime foncier), la capacité de faire respecter la réglementation et la disponibilité des informations, pourraient aider les Parties à entreprendre des actions pertinentes pour cet objectif.

3.3 Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 3 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif

Capacité à évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

59. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

(a) « Tendances concernant le nombre et la valeur des incitations, y compris les subventions, qui ont des effets néfastes sur la biodiversité et qui ont été retirées, modifiées ou éliminées ;

(b) « Tendances en matière d'identification, d'évaluation, d'établissement et de renforcement de mesures incitatives qui récompensent les contributions positives à la biodiversité et aux services écosystémiques et pénalisent les effets néfastes. »

60. Il existe nombre d'informations sur les subventions et plus généralement sur les incitations, disponibles au moins pour certains secteurs à l'échelle mondiale. Ces renseignements permettent de tirer quelques conclusions quant aux effets négatifs sur la biodiversité de certains types de politiques d'incitation. Des informations sont également disponibles sur des incitations ayant des impacts positifs sur la biodiversité, bien qu'elles ne soient pas regroupées dans un ensemble de données unique. De plus, des travaux en cours dans certaines régions du monde visant à élaborer des indicateurs sur la comptabilité environnementale devraient contribuer à cet objectif.

61. Ainsi, les éléments nécessaires au suivi des progrès vers l'atteinte de cet objectif existent. Bien qu'aucun ensemble de données à la fois géographiquement complet et cohérent ne soit disponible à ce jour, ces initiatives peuvent contribuer aux évaluations des progrès globaux.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité à suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

62. Une attention accrue portée à la collecte d'informations relatives aux mesures incitatives spécifiquement liées à la biodiversité, ainsi que la documentation de ces informations à un niveau centralisé adéquat, renforcerait notre capacité de suivi des progrès vers cet objectif.

²¹ La Conférence des Parties, dans sa décision XI/30 sur les mesures d'incitation, a invité « les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales compétentes à présenter au Secrétaire exécutif des informations sur les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des options d'élimination, d'élimination à terme ou de réforme des incitations nuisibles pour la diversité biologique identifiées », et a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer un rapport de synthèse sur le sujet, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Il est prévu que ce travail soit présenté à la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire.

Limites entravant ces améliorations

63. Les principales limites de l'amélioration de nos possibilités de suivi des progrès vers cet objectif sont le manque de ressources et de capacités pour établir des mécanismes efficaces de collecte et d'organisation de l'information, ainsi que l'absence de structure pour entreprendre ce travail à l'échelle mondiale. De plus, une grande partie de l'information actuellement disponible est dispersée entre plusieurs organisations.

3.4 *Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention*

64. Cet objectif est orienté sur les processus car il oblige les Parties à entreprendre certains types d'activités. À ce titre, l'ensemble des actions à mener pour atteindre cet objectif est identifié dans l'objectif lui-même. Toutefois, la définition des priorités de ces actions dépendra du contexte, et des types de défaillances économiques, politiques ou institutionnelles qui conduisent les incitations à générer des activités néfastes pour l'environnement dans un pays donné. Il est nécessaire d'identifier et d'évaluer les incitations dommageables pour la biodiversité, d'envisager et de hiérarchiser les options pour y remédier, ainsi que de définir et mettre en œuvre un plan d'action. De même, pour le développement des incitations positives, les opportunités de mise en œuvre doivent être identifiées, leurs priorités définies et les options de mise en œuvre doivent également être établies. Bien que les types de mesure à prendre soient généralement bien connus, les progrès enregistrés sur cette question sont mineurs.

3.5 *Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 3*

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

65. Des orientations et des outils ont été élaborés par diverses organisations. Des informations supplémentaires seraient utiles, en particulier sur les incitations non économiques, en complément des outils existants et pour apporter des conseils.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

66. Les informations fournies par les pays, y compris dans leurs rapports nationaux à la Convention, ainsi que les informations rassemblées par les différentes organisations travaillant sur cette question, fournissent une base pour évaluer les progrès vers cet objectif. Cela pourrait être complété par des évaluations des tendances des réformes concernant les mesures incitatives en général, c'est à dire au-delà de la thématique de la biodiversité.

Efficacité des mesures prises

67. Comme cet objectif est lié à la mise en place de certains types de processus, les mesures nécessaires sont bien connues, mais l'identification de réformes ciblées, efficaces et compatibles avec les autres objectifs politiques des pays reste une tâche ambitieuse. À ce jour, les progrès sur cette question sont faibles, et les mesures incitatives néfastes pour la biodiversité restent une cause sous-jacente majeure du déclin de la biodiversité. De même, le développement d'incitations bénéfiques à la biodiversité représente un défi.

Conclusion de la synthèse

68. La réduction puis l'élimination, la suppression progressive ou la réforme de politiques existant de longue date constituent un défi politique et exige une volonté de changement. Pour faciliter cette transition, il est important que des éléments soient mis en place pour informer les décideurs sur les compromis que cela implique et sur les possibilités de définir des priorités dans les actions de conservation de la biodiversité de manière compatible avec leurs autres objectifs politiques. Le développement d'une image complète des incitations économiques et non-économiques (politiques et institutionnelles) conduisant à la perte de la biodiversité constituera un élément clé dans la réalisation de

cet objectif. Les éléments nécessaires pour progresser vers cet objectif sont en place et ceux relatifs au suivi des progrès accomplis au niveau mondial existent déjà. Toutefois, la poursuite du développement d'outils et d'indicateurs d'évaluation reste justifiée.

Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

4.1 Éléments de l'Objectif 4

69. L'utilisation non durable ou la surexploitation des ressources est l'une des principales menaces pour la biodiversité. Actuellement, de nombreux individus, entreprises et pays font des efforts pour réduire substantiellement leur utilisation de combustibles fossiles, en vue d'atténuer le changement climatique. Des efforts similaires sont nécessaires pour s'assurer que l'utilisation d'autres ressources naturelles est durable. Il s'agit d'une partie essentielle de la Vision du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.

70. Plus précisément, l'Objectif 4 exige que des mesures visant à assurer une production et une consommation durables soient prises par les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes à tous les niveaux, ou que des plans soient mis en œuvre à cet effet. Les impacts de l'utilisation des ressources naturelles doivent également être maintenus dans des limites écologiques sûres. Les limites spécifiques varieront en fonction de la composition et des conditions des différents écosystèmes, et en fonction du type et de l'ampleur des pressions exercées. Dans nombre de cas, les limites réelles ne seront pas connues, et l'application du principe de précaution sera donc nécessaire, tout comme des recherches permettant de mieux déterminer les limites écologiques sûres.

4.2 Efficacité et impact des outils et des méthodes de soutien des politiques générales existants, obstacles à leur adoption et lacunes éventuelles

Outils et méthodes de soutien des politiques pour aider à réaliser l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité

71. Le programme de travail sur l'utilisation durable de la biodiversité, au titre de la Convention sur la diversité biologique, constitue un cadre d'action pour atteindre cet objectif. Les travaux de la Convention sur l'engagement des entreprises et la sensibilisation des gouvernements infranationaux (y compris les municipalités) sont également particulièrement pertinents. Compte tenu de l'ampleur de cet objectif, d'autres programmes de travail thématiques portant sur des secteurs particuliers, ont des liens avec cet objectif, comme par exemple le Programme de travail sur l'économie, le commerce et les mesures d'incitation. Plus globalement, les Principes d'Addis-Abeba et les Lignes directrices pour l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que les Lignes directrices sur la biodiversité et le développement du tourisme (notamment) sont aussi applicables à l'Objectif 4. Plusieurs numéros²² de la Série technique de la CDB apportent également un soutien utile aux politiques. Le Secrétariat maintient aussi sur son site internet une liste d'outils relatifs à l'utilisation durable de la biodiversité, développés par d'autres organisations. Compte tenu de la nature de cet objectif – sa portée et sa pertinence en amont – nombre d'outils développés en dehors du cadre de la Convention peuvent être utiles, par exemple au titre du cadre décennal de programmation des Nations Unie concernant les modes de consommation et de production durable. Des outils pertinents ont également été élaborés par d'autres conventions. La Convention sur le

²² Série technique de la CDB n°60 : *Livelihood Alternatives for the Unsustainable Use of Bushmeat* ;

Série technique de la CDB n°56 : *Incentive Measures for the conservation and Sustainable Use of Biological Diversity: Case studies and lessons learned* ;

Série technique de la CDB n°39 : *Cross-Sectoral Toolkit for the Conservation And Sustainable Management of Forest Biodiversity* ;

Série technique de la CDB n°12 : *Solutions for sustainable mariculture - Avoiding the adverse effects of mariculture on biological diversity*.

commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a par exemple développé des outils concernant les espèces utilisées dans le commerce.

Application des outils et méthodes de soutien des politiques existants

72. Les gouvernements, le secteur privé et les consommateurs portent généralement une attention accrue aux questions relatives à la consommation et à la production durables. Cependant, d'après les informations actuellement disponibles, il est difficile de savoir dans quelle mesure les outils existants en matière de consommation et de production durables ont été utilisés. Compte tenu de la nature plutôt générale de ces outils, il est probable qu'ils aient été utilisés pour les actions du secteur public ou du secteur privé relatives au développement durable, mais leur utilisation effective semble limitée.

Obstacles à l'utilisation des outils et méthodes de soutien des politiques existants

73. Plusieurs obstacles freinent l'utilisation des outils existants en matière de consommation et de production durables. Compte tenu du caractère général de ces outils, il est difficile de les utiliser au niveau national ou dans les différents secteurs économiques, et cela représente un des principaux obstacles. Pour prendre des mesures significatives visant à atteindre cet objectif, un dialogue doit s'établir entre les gouvernements, les secteurs économiques et les acteurs concernés, y compris les communautés autochtones et locales ; toutefois la difficulté d'instaurer un tel dialogue qui permettrait d'élaborer des plans efficaces pour une consommation et une production durables constitue un obstacle supplémentaire. Les producteurs, les consommateurs et les autres parties prenantes sont souvent submergés par la multitude de normes et d'outils disponibles. De plus, l'augmentation de la population mondiale signifie que tout dialogue sur la consommation doit être pondéré par des préoccupations légitimes de développement.

Lacunes dans les outils et méthodes de soutien des politiques existants

74. Bien qu'il existe une gamme d'outils et de méthodes concernant les politiques générales dans le domaine du développement durable, un nombre réduit d'entre eux peuvent aider les Parties à les traduire dans leurs politiques nationales. En outre, il n'y a pas suffisamment d'information, d'outils et de méthodes de soutien des politiques pour impliquer efficacement les entreprises. De plus, profusion d'information représente également un problème potentiel pour l'adoption et l'intégration par les entreprises.

75. Le manque d'application des sciences sociales au soutien de la réalisation de cet objectif et des autres objectifs du But stratégique A²³ constitue une lacune importante. Les actions humaines étant essentielles à la gestion durable et équitable de la biodiversité, il est nécessaire pour tenter de redresser le déclin rapide de la diversité biologique et des services écosystémiques de commencer par comprendre pourquoi les personnes - individuellement et collectivement - font ce qu'elles font. Cela demande de mieux appréhender comment les valeurs et les comportements des individus et des groupes façonnent et sont façonnés par les règles et normes officielles (des institutions formelles et informelles) qui régissent leur manière d'agir et d'interagir au sein des sociétés ; et par le cadre du pouvoir de l'écologie politique et les rapports de force, au sein desquels cette interaction dynamique de valeurs, comportements et institutions joue dans la détermination de l'accès aux ressources et de leur utilisation.

4.3 Applicabilité des observations et des systèmes de données destinés à assurer le suivi des attributs de la diversité biologique abordés dans l'Objectif 4 d'Aichi pour la biodiversité et élaboration et emploi d'indicateurs pour cet objectif

Capacité à évaluer/mesurer les progrès en vue de la réalisation de l'objectif aux niveaux mondial, régional, national et sous-national

76. Les indicateurs opérationnels suivants ont été identifiés dans l'annexe de la décision XI/3 A :

²³ Pour plus d'informations voir UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/1.

- (a) « Tendances concernant les populations d'espèces et le risque d'extinction des espèces utilisées, y compris les espèces commercialisées ;
- (b) « Tendances concernant l'empreinte écologique et/ou des concepts connexes ;
- (c) « Limites écologiques évaluées en termes de production et de consommation durables ;
- (d) « Tendances concernant la biodiversité urbaine ;
- (e) « Tendances concernant le niveau d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la comptabilité et l'établissement de rapports organisationnels. »

77. Compte tenu de la nature générale de cet objectif, divers indicateurs sont disponibles, notamment un indicateur prêt à l'emploi au niveau mondial, basé sur les données de la CITES²⁴. L'empreinte écologique et/ou les concepts connexes sont largement utilisés à différentes échelles, et, bien que leurs mesures détaillées puissent varier, ils permettent de suivre le statut de certaines zones au cours du temps²⁵. Le concept comprend des indicateurs de l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles pour certaines ressources dans plusieurs régions du monde. Il comprend également des approches appliquées de plus en plus souvent aux zones urbaines pour évaluer les tendances de la biodiversité dans les villes²⁶. Un indicateur sur les produits d'origine sauvage est en cours d'élaboration²⁷. De plus, certains indicateurs utiles pour d'autres objectifs, en particulier ceux liés à l'agriculture, la foresterie et la pêche, ainsi que ceux liés à l'utilisation durable des terres, sont également pertinents. Au niveau national, de nombreux pays utilisent des indicateurs pour les domaines, secteurs ou produits prioritaires, ce qui peut également contribuer à l'évaluation globale des progrès vers cet objectif.

78. Les indicateurs actuellement disponibles sont directement liés à l'état et aux tendances de la biodiversité. À ce titre, ils devraient fournir une indication quant à l'efficacité globale des mesures qui ont été prises. Cependant, dans la plupart des cas, il sera difficile de relier une action particulière à une variation spécifique de l'indicateur.

79. En conclusion, bon nombre d'indicateurs mondiaux et régionaux existent déjà et d'autres sont en train d'émerger. Bien qu'aucun d'entre eux ne puisse couvrir tous les aspects de l'Objectif 4, ils permettent collectivement des évaluations des progrès mondiaux.

Domaines où un suivi plus rigoureux/ de meilleures données/ des observations ou des indicateurs additionnels permettraient de renforcer substantiellement notre capacité à suivre les progrès accomplis en vue d'orienter la prise de mesures appropriées/ciblées

80. Il est nécessaire d'améliorer la couverture géographique et temporelle de certaines séries de données d'observation pour les indicateurs mentionnés ci-dessus. Actuellement, certains indicateurs ne sont renseignés que sur des zones géographiques spécifiques, ou leurs séries de données sont limitées à une année. L'amélioration de la couverture géographique et temporelle renforcerait les capacités à évaluer notre progression vers cet objectif. Il est également nécessaire d'identifier les espèces les plus utilisées et d'accroître les connaissances sur leur utilisation et leur commerce (en mettant l'accent sur le niveau de la demande), ainsi que sur les chaînes de valeur.

Limites entravant ces améliorations

81. Comme pour les autres objectifs, le principal facteur limitant est la disponibilité des ressources financières, institutionnelles et humaines pour mener à bien des améliorations. Notamment en raison du manque de ressources financières, il est difficile pour les organisations de recueillir en continu les données nécessaires pour développer et affiner les indicateurs. De plus, la consommation et la production

²⁴ <http://www.bipindicators.net/speciestrade>

²⁵ <http://www.bipindicators.net/ecologicalfootprint>

²⁶ Voir par exemple <http://www.cbd.int/authorities/gettinginvolved/cbi.shtml>

²⁷ <http://www.bipindicators.net/wildcommoditiesindex>

durables sont liées à des concepts multidimensionnels complexes, ce qui rend intrinsèquement difficile le suivi des progrès dans une perspective globale et holistique.

4.4 Évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention

82. En général, les types d'action nécessaires pour atteindre l'objectif sont connus. Ils comprennent des éléments tels que la réduction de la demande de ressources ou l'augmentation de l'efficacité de l'utilisation des ressources par des règlements gouvernementaux et/ou des mesures incitatives, des programmes d'éducation, de responsabilité sociale et des entreprises, la mise en place de mécanismes pour soutenir la consommation et les modes de production durables dans les secteurs public et privé, et l'élaboration de politiques d'approvisionnement conformes aux objectifs de la Convention. De même, la promotion de l'innovation scientifique et technologique liée à la consommation et la production durables pourrait aider à la réalisation de cet objectif.

83. Les mesures visant à promouvoir la consommation et la production durables contribueront à traiter une des principales causes de perte de la biodiversité. De nombreux pays et organisations mettent en place des mesures à cet effet. Il peut s'agir de plans d'approvisionnement, de systèmes de certification et du développement de lignes directrices pour des actions visant à accroître la sensibilisation des consommateurs. Malgré l'attention croissante portée à cette question, l'efficacité des mesures prises est limitée. Les raisons en sont variées. Du côté des consommateurs, les produits issus d'un mode de production durable restent généralement plus chers que ceux qui ne le sont pas. Cela crée un obstacle majeur à leur adoption généralisée sur le marché et renvoie finalement à une question « pré-concurrentielle » pour de nombreux produits. L'adoption à grande échelle sera importante dans la lutte contre ce problème. Du côté des producteurs, la plupart des lignes directrices développées sont volontaires, et l'obtention d'une certification de durabilité d'un organisme extérieur implique souvent des coûts qui ne sont pas nécessairement à la portée des petites et moyennes entreprises. De plus, le suivi et l'application de processus respectueux de l'environnement à toutes les étapes de la chaîne de valeur / d'approvisionnement représenteront encore un défi important. En ce qui concerne l'action gouvernementale, bien qu'il y ait de plus en plus d'efforts pour élaborer des politiques d'achats écologiques, celles-ci restent limitées car elles sont difficiles à développer et nécessitent une consultation avec de nombreux intervenants. Dans l'ensemble, bien que de plus en plus d'efforts soient déployés pour encourager et soutenir la consommation et la production durables, l'efficacité de ces efforts à l'échelle mondiale reste limitée.

4.5 Conclusions des sections précédentes pour permettre l'identification et la priorisation des besoins scientifiques et techniques relatifs à la mise en œuvre de l'Objectif 4

Applicabilité des orientations et outils à l'appui de la mise en œuvre au niveau national

84. Les orientations concernant les actions de mise en œuvre de cet objectif sont généralement adéquates. Cependant, un travail supplémentaire pourrait être nécessaire pour développer des outils et des méthodes permettant d'impliquer véritablement le secteur de la production, et pour traduire les orientations générales mondiales en méthodes et outils applicables au niveau national.

Applicabilité des données et informations pour réaliser le suivi des progrès à différentes échelles

85. Plusieurs indicateurs et systèmes d'observation sous-jacents existent à différentes échelles. Ils fournissent une bonne base pour évaluer les progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif. Des travaux supplémentaires pour améliorer la couverture géographique de certains indicateurs et développer davantage l'information, les séries de données de base ainsi que leur continuité amélioreraient encore les bases de ces évaluations.

Efficacité des mesures prises

86. Les grands types d'actions nécessaires pour atteindre cet objectif sont bien connus, mais des méthodes pour les traduire en mesures concrètes au niveau national sont nécessaires. À ce jour, l'efficacité des mesures prises reste limitée.

Conclusion de la synthèse

87. Il ne semble pas y avoir de lacunes importantes liées aux outils, méthodes ou orientations de soutien des politiques qui empêcheraient de progresser vers cet objectif au niveau mondial. Cependant, la traduction de cette orientation mondiale générale dans les politiques adaptées aux contextes nationaux constitue un défi majeur. Nous pouvons évaluer les progrès vers certaines parties de cet objectif, bien qu'il existe certaines lacunes. Celles-ci pourraient être comblées par une meilleure couverture géographique et temporelle de certaines séries de données d'observation. Bien que des mesures soient prises par de nombreux pays et organisations pour promouvoir la consommation et la production durables, à ce jour, leur effet reste limité. Cette situation résulte de plusieurs problèmes, dont notamment l'ampleur de la question à résoudre et la nécessité d'impliquer les parties prenantes de toutes les composantes de la société.
